

DEPARTEMENT
de CÔTE d'OR

COMMUNAUTE de COMMUNES
de
GEVREY - CHAMBERTIN
Espace Léopold 25 avenue de la Gare
21.220 GEVREY - CHAMBERTIN

AVIS d'HYDROGEOLOGUE AGREE

relatif à la

Définition des Périmètres de Protection
du captage
de la Source de la Combe LAVAUX
à GEVREY - CHAMBERTIN

par

Philippe JACQUEMIN
Dr.en Géologie Appliquée

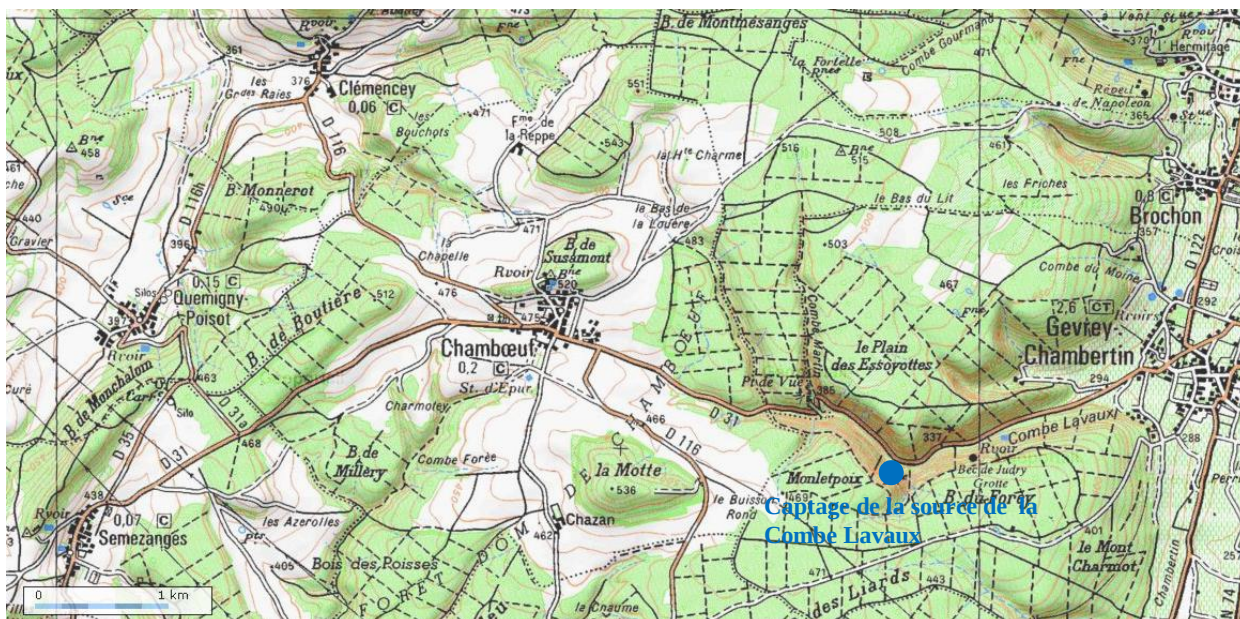
Janvier 2011

PRESENTATION

La communauté de commune de GEVREYCHAMBERTIN (21.220) a engagé la procédure de protection de ses points d'alimentation en eau potable avec l'appui des services du conseil général. Pour le préfet de Côte d'Or, la DDASS, sur proposition du coordonnateur départemental des hydrogéologues agréés, nous a désigné, le 23/10/09, pour émettre un avis sur la disponibilité en eau du captage de la Source de Combe Lavaux, les mesures utiles à sa protection et la définition de ses périmètres de protection.

La proposition financière du 08/12/09 a été retournée acceptée le 11/01/10 par le maître d'ouvrage de l'opération et la visite fixée au 04/03/10.

Objet : L'avis d'hydrogéologue agréé porte sur la protection de la Source de la Combe Lavaux située à GEVREY-CHAMBERTIN en considérant la conception de l'ouvrage et les conditions d'exploitation présentées par la collectivité.



Le dossier technique : Le maître d'ouvrage nous a transmis le rapport rédigé par le cabinet TAUW « Commune de GEVREY-CHAMBERTIN – Etude préliminaire à la nomination d'un hydrogéologue agréé dans le cadre de la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage AEP » (rapport R/6036935 du 16/03/09 - 45 pages – 10 annexes).

La visite : Après une discussion au siège de la communauté de communes à GEVREY-CHAMBERTIN avec Monsieur Nicolas CHEYNET, des services du conseil général, Monsieur Thomas DESSAINT, responsable techniques des services de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes et Madame Véronique ROBAUX du service Santé-Environnement à la DDASS, nous avons effectué le 04/03/10 la visite des installations de production d'eau potable et de leur environnement.

Les éléments contenus dans le dossier du pétitionnaire, ainsi que ceux recueillis au cours de la visite complétés par les observations permettent de présenter le contexte d'alimentation en eau potable du captage de la Source de la Combe Lavaux à GEVREY-CHAMBERTIN et de rendre compte de sa vulnérabilité au regard du contexte hydrogéologique. L'exposé des informations prises en compte étaye l'avis rendu et motive les propositions faites pour assurer la protection du point d'eau.

Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

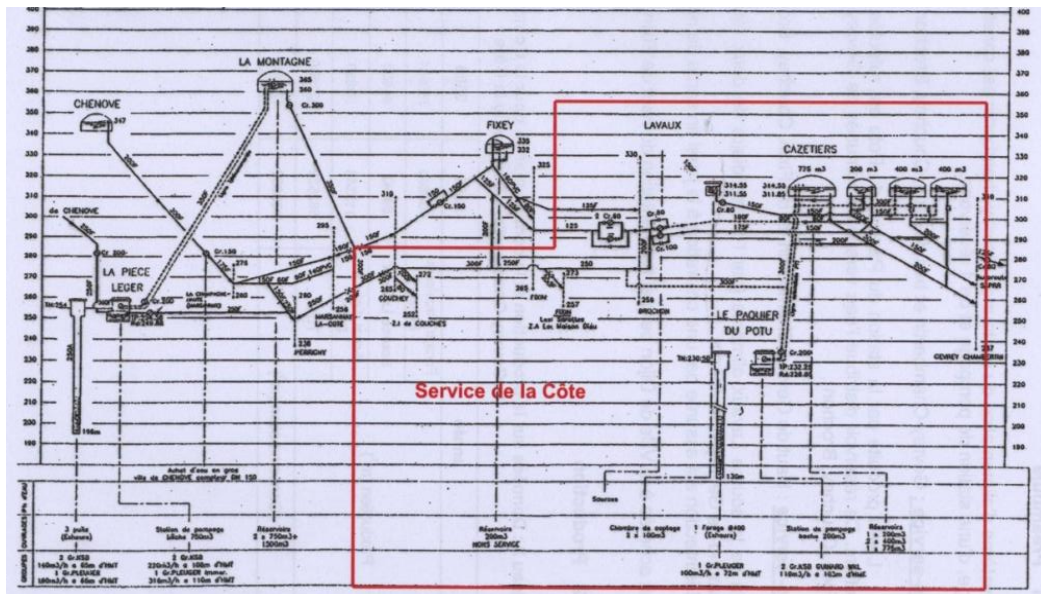
Janvier 2011

2/15

EXPOSE

L'ALIMENTATION en EAU POTABLE de GEVREY-CHAMBERTIN

Les points d'eau communaux : L'agglomération de GEVREY-CHAMBERTIN (2.140 habitants) assure son alimentation en eau potable, par l'exploitation d'un forage (Paquier du Potu situé à FENAY pour alimenter pour partie GEVREY-CHAMBERTIN, le bas de FIXIN, COUCHEY et BROCHON) et d'une source (Source de la Combe Lavaux située à GEVREY-CHAMBERTIN pour alimenter le haut de GEVREY-CHAMBERTIN et de FIXIN, COUCHEY et BROCHON). Le réseau est également raccordé à celui de la Ville de Dijon pour alimenter une partie de l'agglomération (haut de FIXIN, COUCHEY et BROCHON).



La situation actuelle : L'eau du captage de la Source de la Combe Lavaux s'accumule dans un réservoir (2/200 m³) où elle est traitée par chloration avant d'être distribuée.

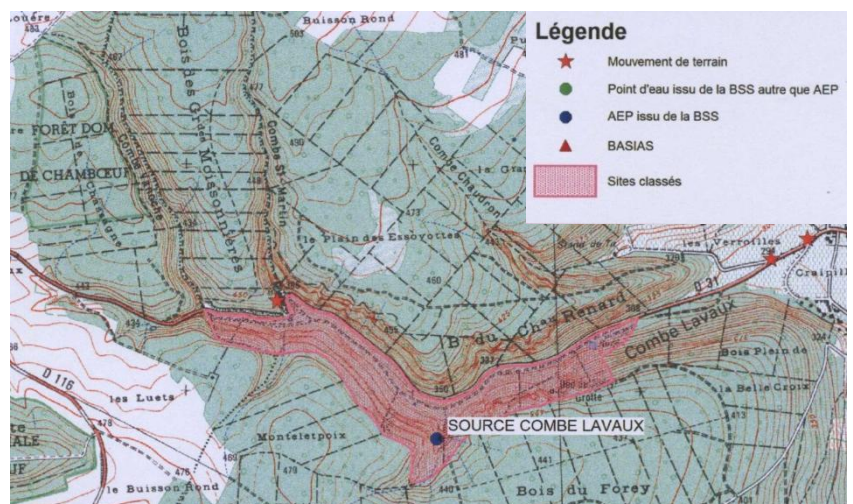
Les besoins : La commune consomme environ 520.000 m³/an dont 45.000 m³/an sont produit par le captage de la Source de la Combe Lavaux (soit 8%). Le rendement s'avère correct en considération du linéaire de réseau (70% en 2007 avec un indice linéaire de 6 m³/j/km).

Le POINT d'EAU

La localisation : Le captage est implanté sur la section A2 parcelle 156 au lieu-dit « Combe Lavaux » propriété de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN.

L'ouvrage est implanté dans un thalweg en contre bas de la D31, la Combe Lavaux, classée en réserve naturelle depuis 2005.

La situation administrative : Le captage n'a pas fait l'objet d'une procédure de protection depuis sa création dont la date n'est pas connue.



Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

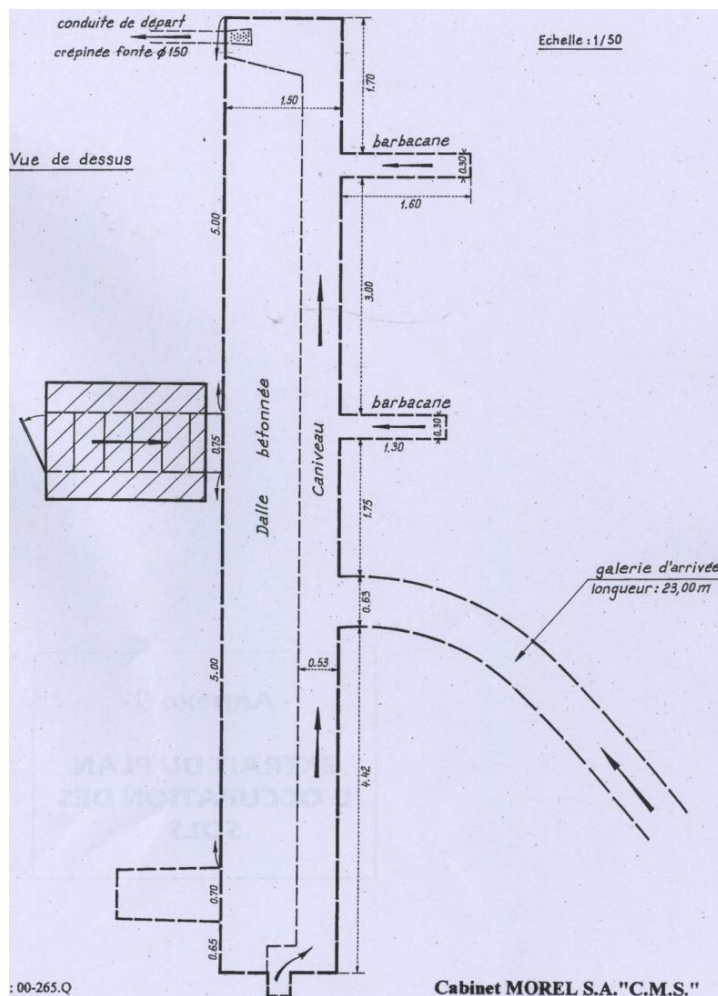
Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

3/15

La conception du captage : D'après les renseignements techniques recueillis, et les observations faites sur place, on retient que le captage, situé entre le chemin et le pied de talus est constitué en surface d'un ouvrage ($L * l * h = 2 \text{ m} * 1 \text{ m} * 1,20 \text{ m}$) muni d'une porte donnant accès à une volée de marches. En bas des escaliers, à environ 2,30 m sous le niveau du sol, se trouve un caniveau de collecte des eaux issues de 4 arrivées dont une galerie drainante qui s'étire sur 23 m en direction de l'autre versant du talus et qui passe sous le chemin forestier et son fossé.



Les murs de la galerie sont réalisés en pierres locales.



Le trop-plein apparaît en bordure du fossé du chemin forestier où il émerge sous une cloche en pierre taillée.



Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

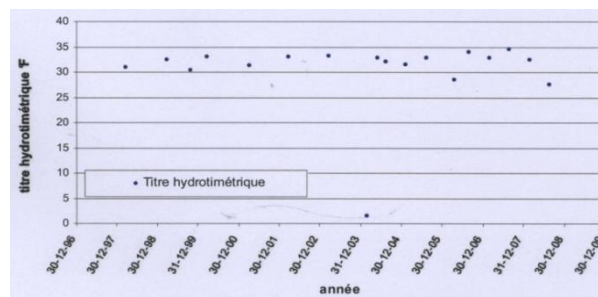
Janvier 2011

4/15

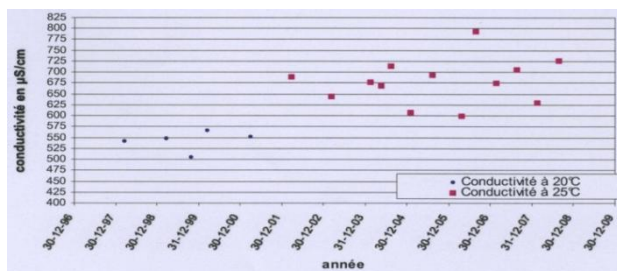
La productivité du captage : Les débits naturels de la source ne sont pas connus. Le volume le plus important a été produit en 2004 avec 60.000 m³. Sur cette base le pétitionnaire sollicite une autorisation d'exploiter pour une pointe journalière de 165 m³/j et d'un débit de pointe de 7 m³/h.

La qualité des eaux souterraines : Les chroniques d'analyse disponibles sur les eaux brutes et traitées révèlent une eau moyennement minéralisée, dure, bicarbonatée calcique.

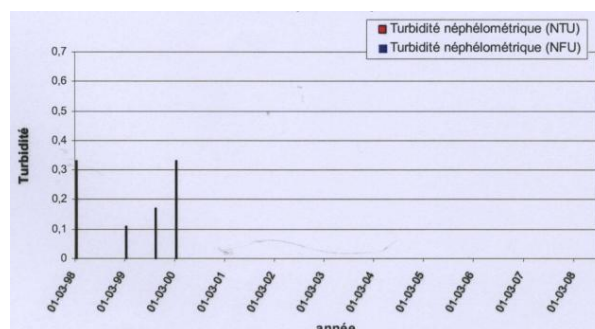
Le titre hydrotimétrique évolue entre 27 et 35 °F.



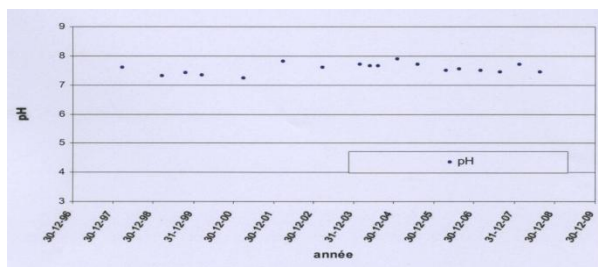
La conductivité varie entre 600 et 800 µS/cm.



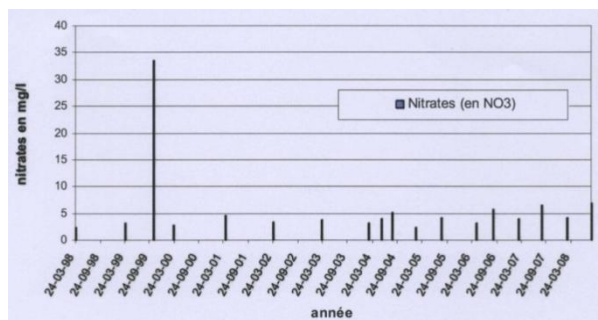
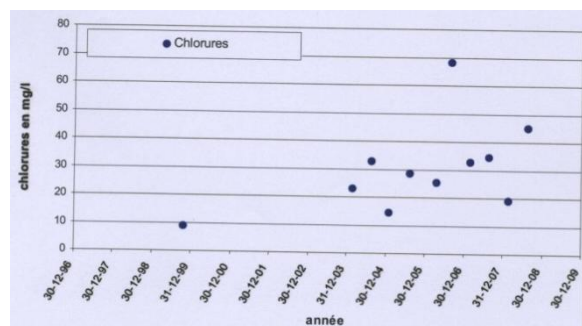
La turbidité est généralement faible



et le pH entre 7 et 8.



Les teneurs en chlorures sont peu élevées (<70 mg/l) et assez disparates.



Les concentrations en nitrates sont faibles (<5 mg/l) exceptée une fois en 1999 (33,5 mg/l le 25/10/99 sur l'eau traitée). Les pesticides sont en concentrations inférieures au seuil de détection. La qualité bactériologique naturelle est exempte de contamination fécale.

Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

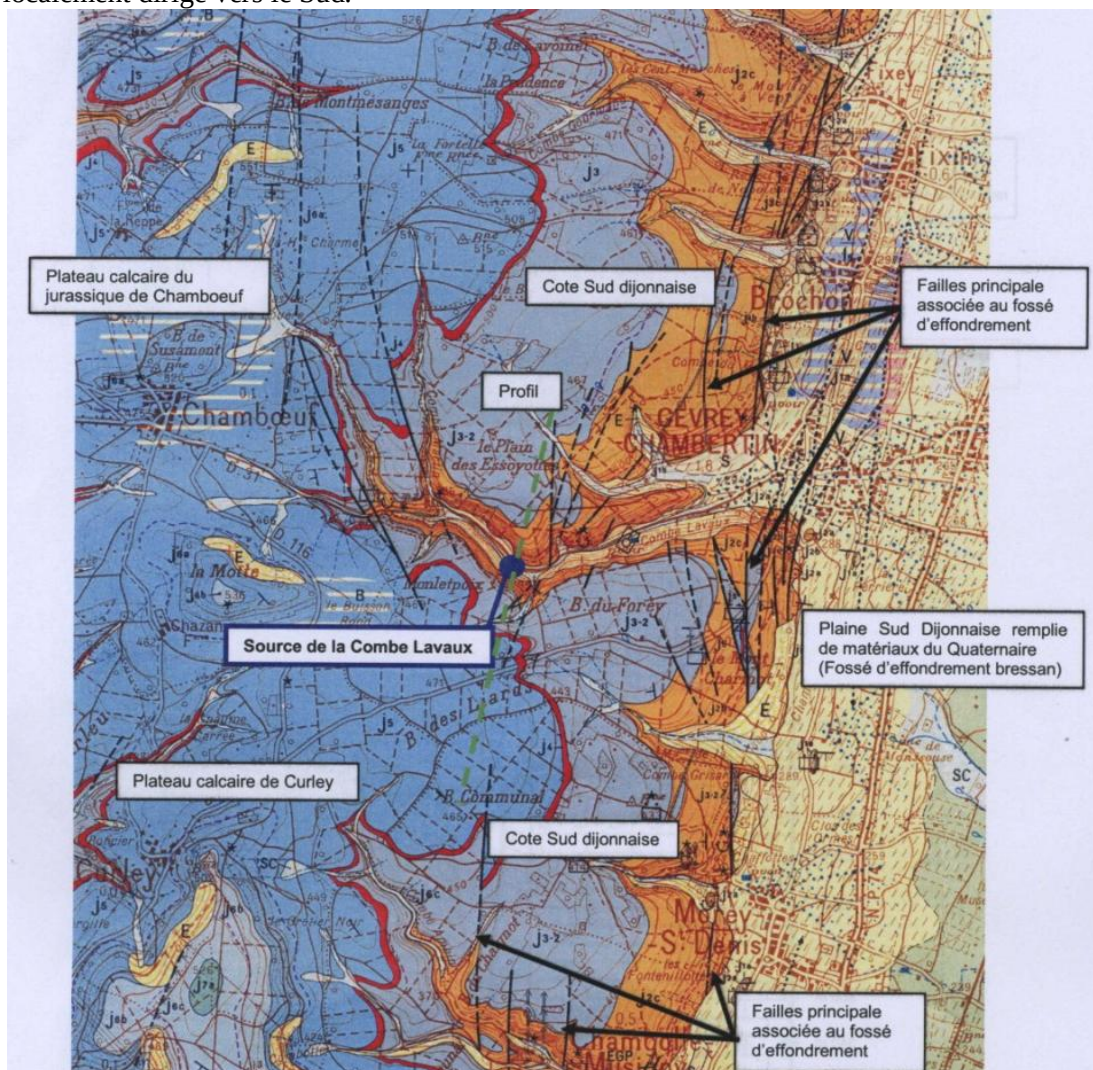
Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

5/15

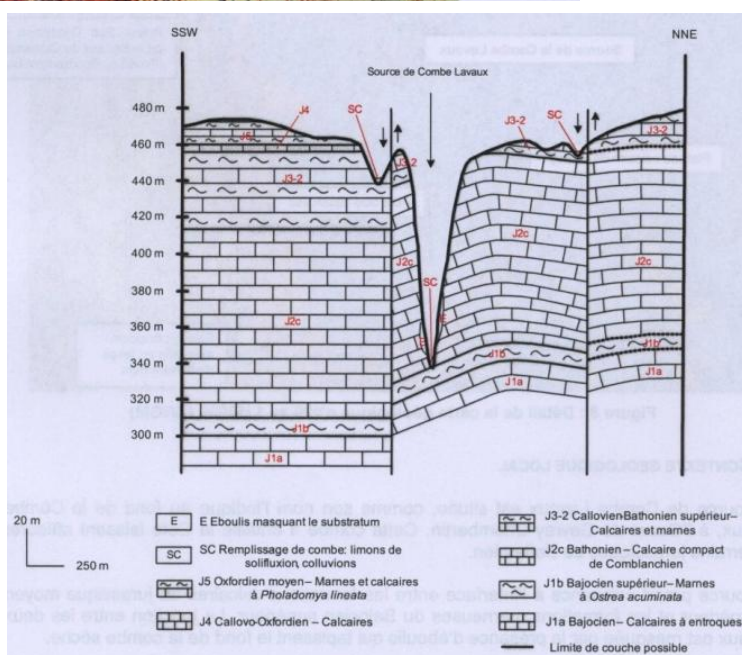
Le CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Le contexte géologique : La combe Lavaux correspond à une entaille dans les terrains jurassiques de la Côte qui chevauchent les formations tertiaires et quaternaires du fossé bressan. Le pendage est localement dirigé vers le Sud.



Le contexte hydrogéologique : La source de la Combe Lavaux émerge dans des éboulis entre les formations marneuses du Bajocien supérieur et les calcaires du Bathonien. L'aquifère est de type fissuré mais il ne présente pas des signes de karsification très développée.

Considérant le caractère pérenne de la source y compris en période d'étiage, le pétitionnaire propose un bassin d'alimentation topographique qui englobe le plateau où affleurent les calcaires de l'Oxfordien (faciès Argovien). Plusieurs vallées sèches se dessinent dans le prolongement de la Combe Lavaux.



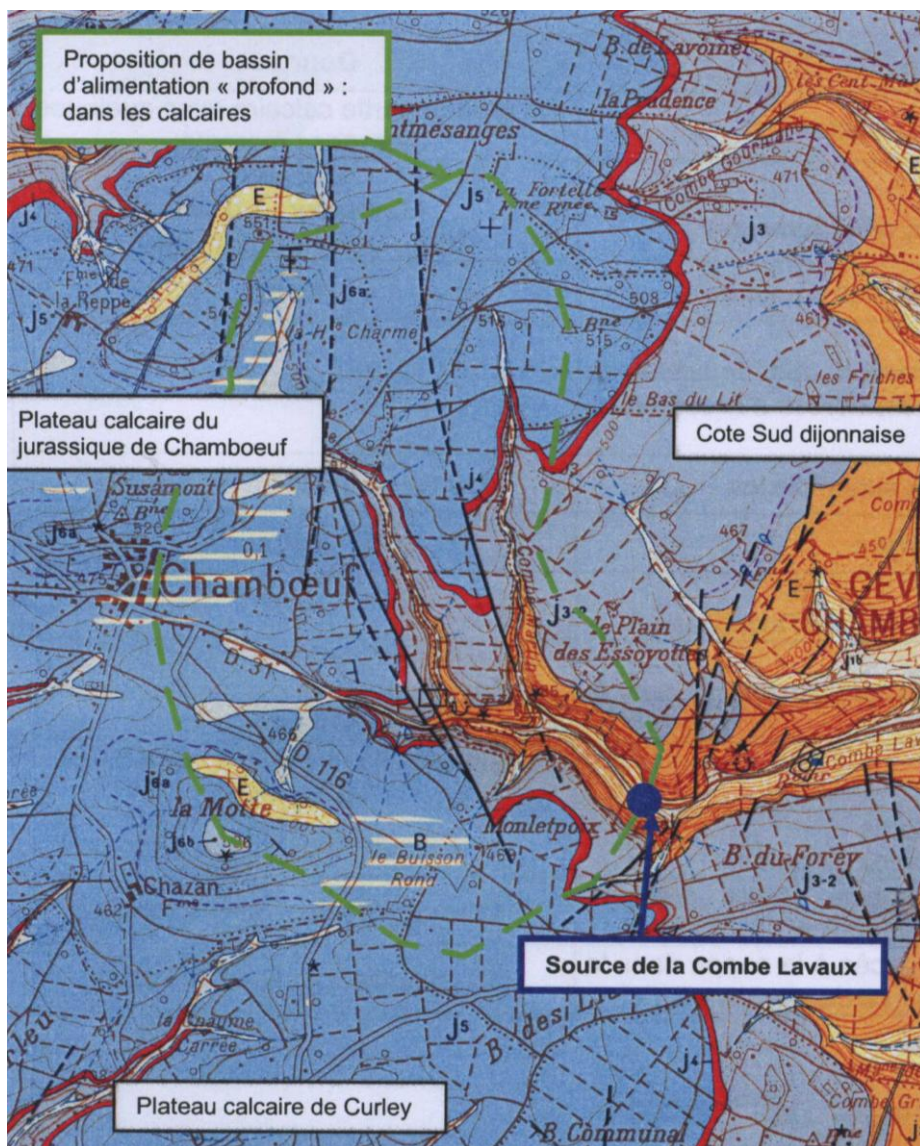
Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

6/15

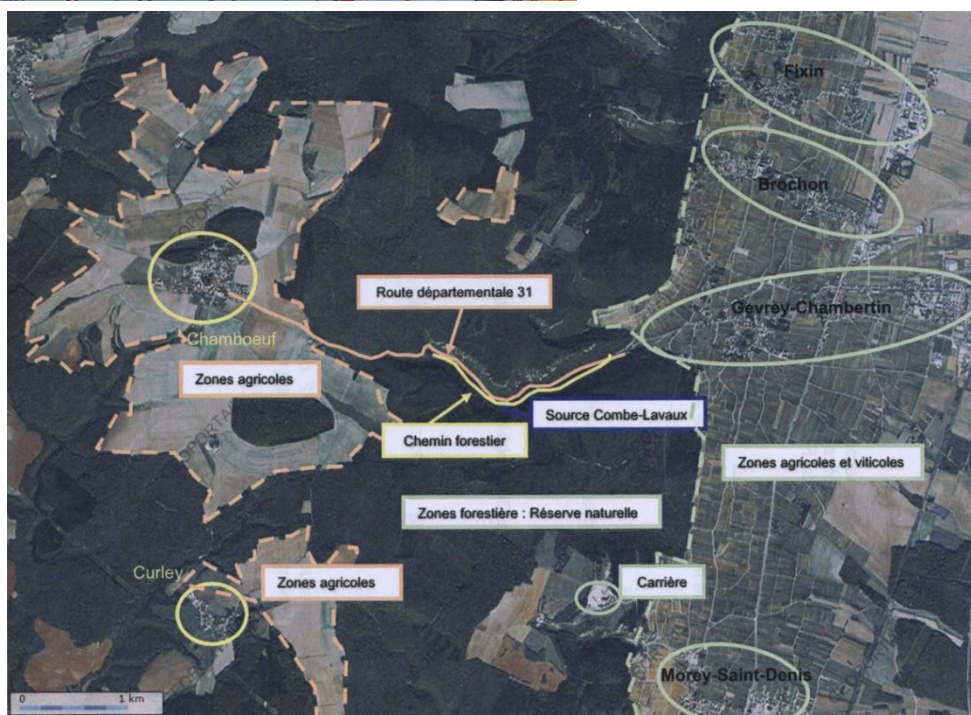


On retient que les autres sources, significatives, exploitées pour l'alimentation en eau potable, émergent au pied de la Côte en donnant naissance à des ruisseaux

L'OCCUPATION des SOLS

Le captage est situé dans un massif boisé traversé par quelques routes notamment par la RD31 qui surplombe le captage de la Source de la Combe Lavaux. Le reste du bassin d'alimentation est occupé par des parcelles cultivées aux abords des agglomérations de CHAMBOEUF et de CURLEY.

La carte des risques établie par le pétitionnaire laisse supposer que les risques principaux sont liés à l'exploitation sylvicole, à la circulation, aux pratiques agricoles et à l'urbanisation.



Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

7/15

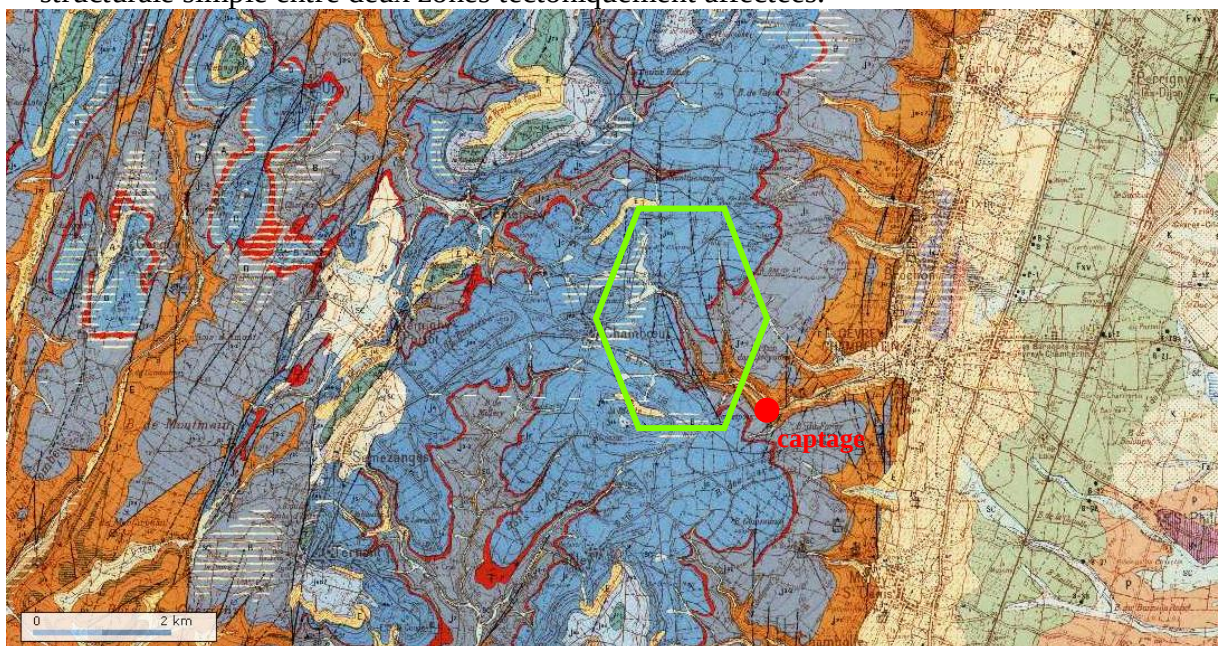
AVIS

Sur la DISPONIBILITE de la RESSOURCE

Le captage de la Source de la Combe Lavaux est soumis aux fluctuations de la pluviométrie qui atteint la surface de son bassin d'alimentation. La recharge est donc directement liée à l'intensité, et à la répartition temporelle, des précipitations. Les besoins exprimés (165 m³/j en pointe ou 60.000 m³/an) sont basés sur l'observation du volume enregistré au cours de l'année 2004. On note l'absence d'écoulement pérenne de la source vers un cours d'eau superficiel, et on relève que la production du captage constitue une fraction <10% de l'alimentation de l'agglomération de GEVREY-CHAMBERTIN. ***Sur ces bases, la disponibilité de la ressource est assurée pour la collectivité même en période d'étiage pour garantir une fraction de ses besoins.***

Sur la ZONE d'ALIMENTATION du CAPTAGE

Les éléments disponibles, et l'observation des lieux, ne conduisent pas à reconsidérer la proposition du pétitionnaire. En effet, la structure géologique de la région, prise dans sa globalité, présente le plateau de CHAMBOEUF et de CURLEY comme une surface structurale simple entre deux zones tectoniquement affectées.



Le découpage des formations jurassiques, par des thalwegs d'orientations différentes, milite pour la prise en compte du bassin versant topographique de la Source de la Combe Lavaux. La conception du captage traduit une alimentation privilégiée par l'ouest et par le nord. Toutefois, la position stratigraphique du point d'eau, à la base des calcaires du Bathonien, invite à prendre également en considération la zone d'affleurement de cette formation au nord du captage. Dans ce cas, le captage de la Source de la Combe Lavaux serait alimentée à la fois par les calcaires du jurassique moyen, qui affleurent à l'est de GEVREY-CHAMBERTIN, et par ceux, rattachés au jurassique supérieur, qui servent d'assise au plateau de CHAMBOEUF et de CURLEY. De fait, on considère le débit de la source soutenu par des écoulements, rassemblés dans les éboulis de pente, issus du plateau, et, par d'autres, drainés par les failles longitudinales, sur le tracé desquelles elle apparaît.

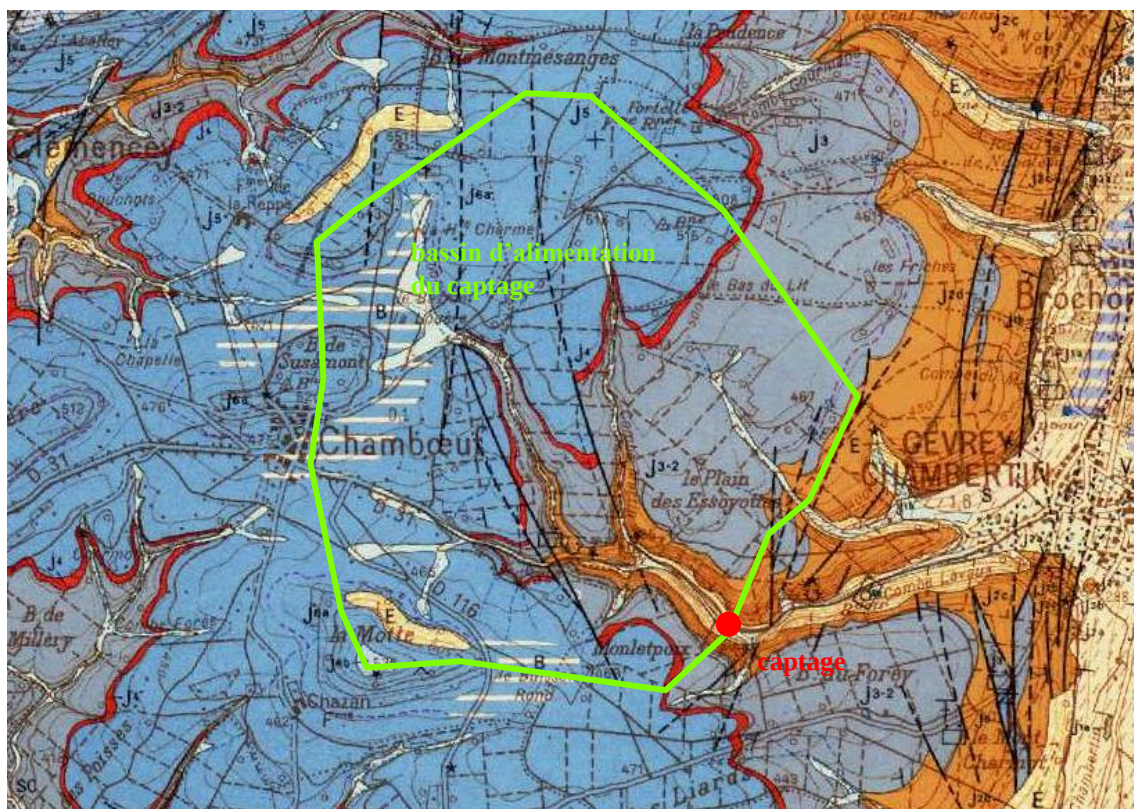
Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

8/15



Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau traduisent une stabilité qui s'accorde avec ce schéma.

La zone d'alimentation est donc considérée sur la base de la structure géologique, telle qu'elle est décrite dans le dossier du pétitionnaire, en incluant également une possibilité d'extension vers le nord-est, notamment en période d'étiage.

Sur l'IDENTIFICATION des RISQUES de POLLUTION

Les risques environnementaux : L'environnement immédiat du captage de la Source de la Combe Lavaux est tout à fait compatible avec la production d'eau potable. Les marqueurs chimiques (chlorures, nitrates, pesticides) confirment l'absence de risques agricoles, domestiques et industriels (seules les variations des teneurs en chlorures pourraient traduire d'éventuelles, mais faibles, influences anthropiques).



Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

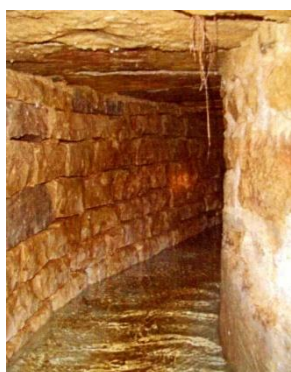
9/15

Les risques de pollutions accidentelles : Les risques aux déplacements se concentrent sur la D31 et sur le chemin forestier qui traverse la zone du captage. La D31 surplombe le thalweg où se situe le captage dans un secteur sinueux bordé par la falaise. Le risque d'accident de la circulation, et de pollution induite, ne peut pas être négligé. Le chemin forestier dessert la réserve naturelle. Son passage sur les ouvrages de captage nécessite des aménagements adaptés.

Aucun dépôt de matières fermentescibles ou de déchets n'a été recensé ou observé dans le secteur du captage.

Les villages de CHAMBOEUF et de CURLEY sont inclus dans le bassin d'alimentation de la source. Ils disposent chacun d'un dispositif d'assainissement collectif.

Les risques inhérents aux ouvrages : L'ouvrage est ancien



mais l'ensemble des constructions aériennes et souterraines sont en excellent état. La porte est à conserver dans un bon état fonctionnel, et son remplacement ultérieur devrait s'accompagner d'une amélioration de la ventilation du captage. La galerie drainante se trouve à faible profondeur et elle est traversée par le chemin forestier et son fossé. Les parois sont saines et des infiltrations d'eau, ou racinaires, ne s'observent qu'à de rares endroits.



La protection naturelle : L'aquifère fissuré ne bénéficie pas d'une couverture naturelle autre que celle apportée par la dégradation des formations géologiques les plus marneuses et par quelques placages limoneux sur le plateau. Cette protection est de faible importance, discontinue et d'épaisseur variable.

En résumé, le captage de la Source de la Combe Lavaux est de conception ancienne mais dans un bon état d'entretien et de conservation. L'ensemble apporte des garanties satisfaisantes à la collecte des eaux souterraines. Le point d'eau de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN exploite l'aquifère fissuré des calcaires qui constituent les assises du plateau de CHAMBOEUF et de CURLEY, et certainement également une partie de l'aquifère des formations du jurassique moyen qui affleurent dans le thalweg. Le contexte forestier de réserve naturelle est très favorable à la préservation de la ressource. La zone d'alimentation ne présente pas une protection naturelle efficace mais la ressource est exempte de trace de contamination par les activités agricoles développées sur le plateau. Le risque principal de pollution accidentelle est centré sur le tronçon de la D31 qui surplombe le captage. Les analyses d'eau ne révèlent aucune anomalie ou traces de pollution résiduelle.

Compte tenu des documents portés à notre connaissance, des éléments recueillis en cours de notre visite, de nos observations, nous émettons un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du captage de la Source de la Combe Lavaux pour couvrir les besoins en eau potable de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN.

Sur les MESURES de PROTECTION

La proposition de définition de périmètres de protection du captage comporte la distinction en zones de protection délimitées en considérant l'aquifère : fissuré, à surface libre,

Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

10/15

s'écoulant de l'ouest et du nord-nord-est vers le captage sous l'effet de la gravité. La piézométrie est considérée commandée par la structure géologique et par la recharge de l'aquifère par les précipitations locales.

➤ PROPOSITION de DELIMITATION

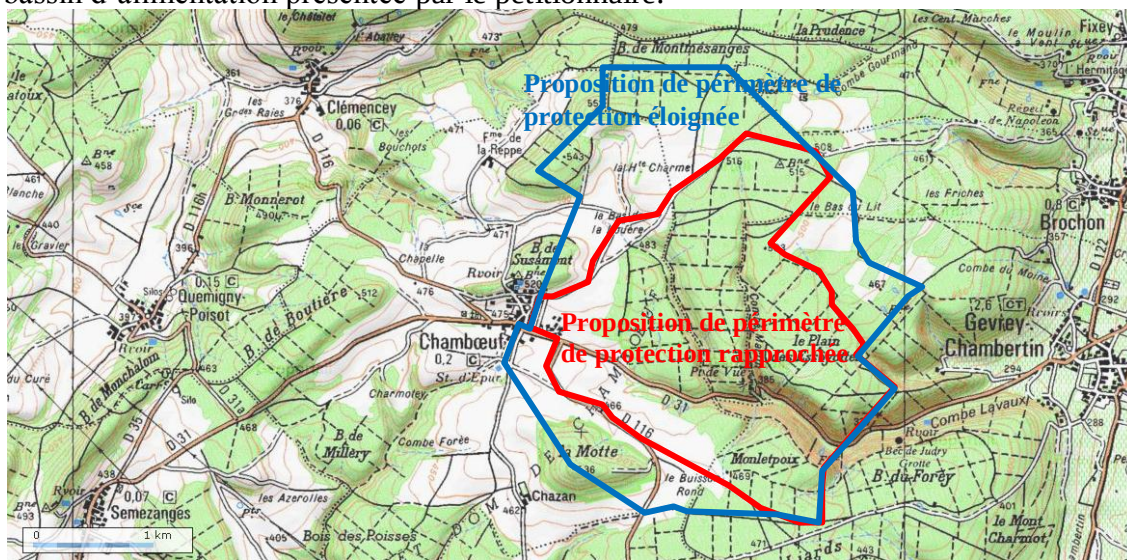
Le Périmètre de Protection Immédiate : Le captage de la Source de la Combe Lavaux est implanté sur la parcelle OA 156, propriété de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN. Il apparaît difficile de matérialiser une zone de protection immédiate qui serait grillagée et accessible par un portail. Le chemin, qui traverse la réserve naturelle en fond de thalweg, est piétonnier et, accessoirement, il se trouve emprunté par des engins forestiers sont le contrôle du gestionnaire du site naturel. Dans ce contexte particulier, il est proposé d'installer au sol une signalétique spécifique (bornes par exemples) qui marque les angles d'une forme qui englobe l'ensemble des ouvrages souterrains, jusqu'à 5 m de leur extrémité et bordure, projetée au niveau du terrain naturel.

Sur le chemin, le stationnement, même temporaire, serait à interdire dans ce périmètre et les fossés seraient à rendre étanche sur la traversée de la zone signalée.

Les arbres existant dans le périmètre sont à couper et la colonisation arbustive est à empêcher par un traitement exclusivement manuel.

Le trop-plein est à dégager régulièrement de la végétation et il doit être muni d'un dispositif empêchant l'entrée d'animaux et leur remontée jusqu'à la chambre de captage.

La Zone de Protection Rapprochée : La zone retient l'hypothèse d'une alimentation principale depuis l'Ouest et d'une extension de la zone d'alimentation vers le Nord-Nord-Est. Ainsi, la proposition présentée augmente dans cette direction les limites du bassin d'alimentation présentée par le pétitionnaire.



La proposition retient comme limite, vers le Sud, la D118 et son prolongement, jusqu'au niveau du captage, sur le tracé de tranches sylvicoles. Vers l'Est et le Nord, se trouve englobé le domaine forestier drainé par les vallées sèches qui rejoignent la Combe de Lavaux. Vers l'Ouest, est intégré une partie de la plaine agricole en suivant le tracé des routes principales pour faciliter la délimitation avec des repères topographiques nets. Des ajustements sont possibles pour adapter les contours aux contraintes locales (**Annexe 1 : Plan cadastral du périmètre de protection rapprochée**).

Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

11/15

La Zone de Protection Eloignée : Dans le contexte particulier du captage de la Source de la Combe Lavaux, on propose de définir un périmètre de protection éloignée qui augmente le périmètre de protection rapprochée vers le nord et l'ouest pour couvrir le reste du bassin d'alimentation du point d'eau.

Tout accident survenu dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée devra rapidement être signalé à la collectivité et aux services préfectoraux.

↳ PROPOSITION de PRESCRIPTIONS

Sans préjuger des dispositions législatives, et réglementaires, concernant : les déversements, écoulements rejets, dépôts directs ou indirects d'eau ou de matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau... ; les propositions de servitudes à mettre en œuvre dans les limites du périmètre de protection rapprochée, du captage de la Source de la Combe Lavaux, sont exprimées de manière à les rendre explicites et applicables.

1 – Dans le périmètre de protection immédiate

A l'intérieur du périmètre de protection immédiate sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau. Le site constitue un objectif de randonnée. On propose d'installer les points d'accueil du public (bancs, tables...) en aval du captage de manière à éviter une concentration de visiteurs trop proche des ouvrages de production d'eau potable.

2 - Dans le périmètre de protection rapprochée

A l'intérieur de la zone proposée en périmètre de protection rapprochée, les propositions de réglementation sont présentées par rubrique et font l'objet d'un commentaire qui rappelle leur finalité au maître d'ouvrage, aux propriétaires concernés et à l'autorité préfectorale.

La création de puits, forages, captages...

L'éventualité de nouvelles démarches de prospection et d'exploitation d'eau souterraine est faible. Toutefois, elle est explicitement interdite pour ne pas créer de points rapides d'infiltration vers le réservoir géologique. Seule la collectivité, en cas de nécessité, pourrait engager des travaux d'amélioration des conditions de captage de la ressource.

Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées

Les ouvrages visés sont ceux qui traversent les sols sans utiliser leur pouvoir épurateur pour injecter dans le substratum des eaux souillées, ou susceptibles de l'être. A priori, aucun ouvrage de cette nature n'est envisageable dans cette zone de protection du captage. L'assainissement d'éventuels abris (de chasse par exemple) existants serait à mettre en conformité avec les prescriptions techniques en vigueur. L'implantation de nouveaux projets de construction (y compris temporaires) est à proscrire. La conformité des installations de traitement des eaux usées domestiques des usagers du SPANC de la commune de CHAMBOEUF est à contrôler en énonçant, le cas échéant, des prescriptions adaptées à l'amélioration de la qualité des rejets vers le milieu naturel.

L'ouverture et l'exploitation de carrières, les terrassements...

Les excavations constituent des zones extrêmement sensibles puisqu'elles diminuent la couverture naturelle de la nappe et la rendent plus vulnérable. Aucun projet d'extraction de matériaux n'est envisageable dans cette zone. Les travaux de terrassements sont à limiter et, dans la mesure où ils diminuent la protection naturelle du réservoir géologique, leur réalisation, si elle est explicitement

autorisée, doit s'accompagner de propositions de réduction des impacts de l'intervention et d'une remise en état après travaux. Le tracé de nouvelles voies d'exploitation forestière entre dans cette catégorie.

L'installation de dépôts de produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux (déchets domestiques, industriels, agricoles.. solides ou liquides)

L'interdiction est proposée pour ne pas laisser s'installer des points de pollution pérennes ou occasionnels. A ce stade, les pratiques agricoles ne paraissent pas influencer la qualité des eaux souterraines captées. Les prescriptions se limiteront au stockage de matières organiques et aux épandages de lisiers, boues, purins... Un renforcement des contraintes reste envisageable dans le cas où la qualité de l'eau se détériorerait.

L'aménagement des voiries et des chemins

La route départementale 31 dispose de barrières de sécurité dans son tracé en contre-haut du captage. Le gestionnaire de la voirie doit veiller à l'entretien de ces aménagements pour en garantir l'efficacité et pour s'assurer que les ruissellements de la plate-forme routière ne sont pas dirigés vers le fond de la Combe Lavaux en amont du captage.

Les chemins ruraux qui traversent le périmètre de protection rapprochée devront être entretenus régulièrement pour éviter la formation d'ornières. La recharge des zones de roulement se fera en matériaux reconnus inertes.

L'exploitation forestière

Les travaux sylvicoles constituent le principal risque susceptible d'occasionner des dommages quantitatifs et qualitatifs à la ressource exploitée par le captage de la Source de la Combe Lavaux. Pour cette activité, le gestionnaire est invité à proscrire totalement l'utilisation du désherbage chimique dans les limites du périmètre de protection rapprochée. Les places de stockage avec traitement des grumes, de parage du matériel d'exploitation et de retournement des engins... indispensables à l'exploitation de la forêt doivent être aménagées pour éviter tout risque de pollution accidentelle (ou être implantées en dehors du périmètre de protection rapprochée).

3 - Dans le périmètre de protection éloignée

La principale préoccupation porte sur l'épuration des eaux usées domestiques et sur les pratiques agricoles.

Sur l'épuration des eaux usées domestiques : Les communes de CHAMBOEUF et de CURLEY possèdent des équipements de collecte et de traitement des eaux usées. Les rejets après traitement n'atteignent, a priori, pas l'aquifère sollicité par le captage de la Source de la Combe Lavaux. En cas de doute sur la filière (fonctionnement de déversoirs d'orage, mauvais rendements opératoire...), une expérience de traçage pourrait être envisagée pour s'assurer de l'impact éventuel des rejets sur le point d'eau.

Sur la culture des parcelles agricoles : Aucune règle de limitation de l'usage agricole des parcelles cultivées ne peut être formulée à ce stade. Il est simplement recommandé d'exclure la possibilité de constituer des stockages de matières fermentescibles en dehors d'un plan d'épandage qui fixe les délais de stockage et d'enfouissement.

🔗 PROPOSITION d'un PROGRAMME d'ALERTE

Le pétitionnaire dispose de plusieurs ressources en eau qui permettent de faire face à ne pollution accidentelle sur le captage de la Source de la Combe Lavaux sans pénaliser les

Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

13/15

La collectivité gestionnaire devra veiller à la stricte application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdites ou réglementées, et doivent de ce fait être déclarées à la délégation de l'Agence Régionale de Santé, toutes les activités ou faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau captée.

Ph.JACQUEMIN
Dr.en Géologie Appliquée

Annexe 1 : Plan cadastral du périmètre de protection rapprochée



Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN (21.220) :

Définition des périmètres de protection du captage de la Source de la Combe Lavaux

Avis d'Hydrogéologue Agréé - Philippe Jacquemin

Janvier 2011

15/15